

# Charte du responsable de la clé de la salle de révision

## 2020

Tout utilisateur qui récupère la clé dans le boîtier « Master Lock Vault© » s'engage à :

- être responsable de la clé (perte et dommages de la clé)
- la remise en état de la salle (propreté et dégradations)
- à respecter et faire respecter la charte d'utilisation de la salle (voir ci-dessous)
- à remettre la clé dans le boîtier à la fin de l'utilisation
- à informer sans délais les responsables de la salle en cas d'incidents ou de problèmes

**En cas de problème, la dernière personne ayant déverrouillé le boîtier sera tenue comme responsable et l'accès pourrait lui être retiré** (l'historique est visible par les responsables et la commune uniquement).

## Charte d'utilisation de la salle

1. Respecter les **horaires** d'ouverture de la salle (**8h à 24h**) et la **fermeture annuelle** (1<sup>ère</sup> semaine avant chaque rentrée scolaire d'août) – toute communication se fait sur le groupe WhatsApp.
2. Ne pas fumer à l'intérieur du périmètre de l'école durant les heures scolaires et parascolaires.
3. Maintenir l'état de la salle d'études au niveau de la **propreté**, et par conséquent, évacuer ses éventuels déchets et nettoyer sa place avant de partir.
4. Maintenir la propreté aussi dans les **couloirs**, pour cela, merci de laisser vos chaussures au vestiaire du rez-de-chaussée (surtout en cas de mauvais temps).
5. Utiliser les portes de secours qu'en cas d'urgence.
6. Respecter le mobilier fourni par la commune, et donc, en cas de dégradation de matériel, le signaler immédiatement à l'un des responsables de la salle et à réparer le dommage.
7. Respecter l'accès à la seule salle mise en prêt par la commune (pas d'accès aux autres infrastructures de l'école, hormis les toilettes du nouveau bâtiment), en particulier à la pause de midi et de 15h20 à 18h30 quand le bâtiment est fréquenté par les enfants du **parascolaire**.